



Commune mixte de  
**Haute-Sorne**

## **Groupe socialiste - verts**

**Motion n° 25**

**Conseil général du 9 mars 2020**

### **Vers une réduction de places de stationnement publiques**

La commune de Haute-Sorne possède un nombre affolant de places de stationnement, gratuites, illimitées et utilisées souvent de manière inadéquate voire illicite. Voici, quelques observations relevées ces derniers mois, ou années, en ce qui concerne la localité de Bassecourt :

- un énorme « pick-up Navarra » sans immatriculation squatte le parking « Denner » pendant plusieurs semaines,
- une « BMW », notamment, parque la journée entière sur des places de parc « Valiant » limitées à 30 min,
- le parking de la gare est continuellement surchargé de voitures stationnées hors cases vers 9h00 - 10h00 et 17h00-18h00 ce qui limite drastiquement le champ de vision pour le croisement avec les bus postaux sur la rue de la Gare alors que des places sont disponibles en suffisance au parking « Denner »,
- le second parking de la gare côté « station essence » est occasionnellement une zone de dépôt de voitures ou mini-bus sans immatriculation,
- des voitures sont garées régulièrement hors des cases à la rue de la Ribe, le long de la poste,
- la rue des Longs-Champs est fréquemment un lieu de dépôt de voitures sans immatriculation, voire de zone de stationnement d'une entreprise de taxi en faillite,
- idem pour la rue de l'Avenir, lieu de stationnement de voitures sans immatriculation,
- le parking du croisement des rues Grands-Prés et Champterez est l'objet d'un dépôt de machines de chantier, de remorques de camions, de voitures d'occasion, de vans et de voitures sans immatriculation,
- les places de parc « Coop » le long de la rue de la Prairie sert au stationnement de véhicules sans immatriculation d'un artisan,
- un camping-car sans immatriculation est observable depuis plusieurs années sur ces mêmes places « Coop », rue de la Prairie,
- idem pour des camping-cars parqués sporadiquement sans immatriculation le long de la rue de la Pâle,
- des véhicules stationnent également sur des zones herborisées communales, pour quelques heures, voire des nuits entières,
- parfois même des voitures sont stationnées sur des routes, hors cases, pendant plusieurs heures, voire la nuit entière,
- etc.

Les personnes ayant vécu dans de grandes villes auront constaté la facilité déconcertante avec laquelle on peut parquer son véhicule individuel sur le territoire de la commune de Haute-Sorne, et cela gratuitement et à durée illimitée. On se doit, d'autant plus dans cette période de réchauffement climatique, d'utiliser les places de stationnement (et par conséquent nos véhicules) de manière responsable pour le climat, et correcte vis-à-vis de la société civile qui finance ces dernières par les impôts. Il n'est plus acceptable, par exemple, que de nos jours

- des employés de certaines entreprises parquent leurs véhicules sur des places publiques alors que ces dernières sont tenues de prévoir un nombre obligatoire de places de stationnement ou, mieux encore, de mettre en place des plans de mobilité,
- certaines entreprises ne se privent pas de parquer leurs véhicules d'entreprise sans aucune contrepartie financière.

Les habitants de villes moyennes à grandes doivent déboursier entre 200.- et plus de 1200.- annuellement pour garer leur véhicule sur leur lieu d'habitation, soit dans un garage loué, soit sur des zones bleues, situation pour laquelle le véhicule sera muni d'un macaron communal l'autorisant à stationner. Et ces endroits peuvent se situer à plusieurs minutes de marche de leur domicile. Sans parler qu'à chaque déplacement hors de leur domicile, ils paieront sans aucun doute 1.- à 5.- de l'heure lorsqu'ils parqueront leur véhicule.

Toutes les places de stationnement publiques de la commune de Haute-Sorne, actuellement gratuites et en majorité à durée illimitée, ont un coût pour la société. Ce coût peut être financier ou non,

- terrain imperméabilisé qui implique une évacuation des eaux de pluie vers une station d'épuration,
- zones non arborisées où la chaleur en été est accumulée au lieu d'être évacuée,
- immissions sonores dues à l'utilisation de ces places,
- externalisation éventuelle de coûts d'investissement en places de stationnement pour les sociétés immobilières,
- non-rentabilité puis suppression de lignes de transports publics,
- etc.

Cette motion vise donc à limiter la facilité de stationnement. En contrepartie nous nous devons de développer des alternatives pour les déplacements des citoyens. Ces alternatives seront un développement de la mobilité douce, un développement des transports publics locaux (telle que la ligne de bus 50) et/ou le développement de plateformes numériques pour faciliter le partage de véhicules privés entre voisins.

Nous pensons qu'il est temps de

**Demander au Conseil communal de mener une politique de stationnement responsable visant à limiter le nombre de places publiques disponibles, à en abolir la gratuité et à en limiter la durée afin de financer le développement d'une mobilité collective et d'une mobilité douce de manière plus rapide.**

Bassecourt, le 9 mars 2020

Pour le groupe socialiste - verts

Christophe Terrier

